



11^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI LE 21 décembre 2021, À 19 h 00

Par visioconférence

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
Mme Nathalie Gagné	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
M. Philippe Moussette	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Michelle Rompré	Secrétaire de soutien
Et 1 participant	

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Sylvie Roy	Administratrice
----------------	-----------------

M. Hugo Leblanc

Administrateur

Mme Anne Corriveau

conseillère municipale

11^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 21 décembre 2021, à 19h**

RENCONTRE EN MODE VIRTUEL

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

-
- | | |
|---|------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2021 | |
| 4. Suivi au procès-verbal du 16 novembre 2021 | |
| 5. Période d'intervention des conseillers municipaux | |
| 6. Période de questions et de commentaires des citoyens | |
| 7. Dossiers du conseil de quartier | |
| • Boulevard de la Chaudière | |
| • Livre d'or | |
| • Sécurité | |
| • Table de concertation vélo | |
| • Environnement et protection de la nature | |
| • Golf de Cap Rouge | |
| • Marché public de Cap Rouge | |
| 8. Fonctionnement | |
| • Information et communication | |
| • Trésorerie | |
| 9. Divers | |
| • Les hivernales | |
| 10. Levée de l'assemblée | |

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-21-CA-56

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Nathalie Gagné, l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2021

Résolution CQCR-21-CA-57

Sur proposition de M. Michel Lagacé, appuyée par Mme Nathalie Gagné, le procès-verbal est adopté.

3. Suivi au procès-verbal du 16 novembre 2021

Projet de sécurité routière : le projet de l'École L'Arbrisseau a été déposé le 30 novembre dernier. Une somme de 500 \$ est demandée au Conseil de quartier en tant que partenaire des activités. Ce projet, rappelle Mme Marie-Ève Lacroix, consiste à mettre en place des activités de sensibilisation auprès des jeunes concernant le port du casque de vélo et sa bonne utilisation. Un volet couvre également des dons de casque. La contribution du Conseil de quartier permettra la conception de panneaux promotionnels aux abords de l'école (skate parc et supports à vélo) pour une meilleure visibilité quant au port sécuritaire du casque de vélo.

4. Période d'intervention des conseillers municipaux

M. Louis Martin informe qu'il a été nommé, lors de la séance du Conseil, responsable du conseil de bassin versant du lac Saint-Augustin et du conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge. Mme Anne Corriveau a été nommée responsable du conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge.

Dans le budget qui a été voté vendredi le 17 décembre, les projets votés sous l'ancienne administration ont été reconduits, ce qui signifie que les projets pour les plans aquatiques, les jeux d'eau, la nouvelle piscine de Cap-Rouge demeurent.

Mme Nathalie Gagné soulève deux questions :

Elle remarque que plusieurs personnes posent des questions directement au Conseil de ville lors des séances. Elle demande si M. Martin, en tant que président du conseil de ville et conseiller municipal de Cap-Rouge, est en mesure de répondre aux questions et de voter sur des projets. M. Martin répond qu'en tant que président, il n'a pas de droit de vote, mais qu'il peut le faire s'il y a égalité des votes, il lui appartient dès lors de trancher. Dans le cas des dossiers qui concernent Cap-Rouge, il peut déléguer la vice-présidente du Conseil, Mme Véronique Dicaire, pour présider la séance et il redevient conseiller le temps de la séance et il peut ainsi intervenir sur les dossiers de Cap-Rouge. Dans la majorité des cas, les dossiers sont discutés et l'orientation est prise avant même la séance du Conseil.

Citant l'exemple d'un citoyen qui a posé une question sur le golf de Cap-Rouge lors de la dernière séance du Conseil de ville, Mme Gagné se questionne par ailleurs sur le « poids » relatif des interventions/questions qui sont faites directement aux séances du Conseil de ville versus ces mêmes interventions/questions au Conseil de quartier. Y a-t-il un avantage à présenter directement ses interventions/questions au Conseil de ville ? M. Martin répond qu'il y a trois instances qui permettent aux citoyens de poser des questions, soient le Conseil de quartier, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de ville. Tout dépend des questions qui sont soulevées. Par exemple, dans le cas du golf de Cap-Rouge où il est question d'un changement de zonage qui relève du Conseil d'arrondissement, ce n'est pas le maire qui prend la décision (même s'il donne son opinion), mais le Conseil d'arrondissement. Dans d'autres cas (par exemple le changement de zonage pour le CANAC), c'est le maire qui prend les décisions. Il s'agit donc d'une problématique complexe face à laquelle l'apport des fonctionnaires municipaux est précieux.

M. Michel Lagacé relate les propos d'un journaliste du Soleil qui parle de l'expropriation de lots en vue de la construction du tramway, dont deux terrains qui devaient servir à l'aménagement de bassins de rétention. Il demande si ces informations sont exactes et si c'est le cas, qu'arrive-t-il avec les bassins de rétention ? M. Martin répond que la décision n'est pas encore publique. La question sera de nouveau soulevée à une prochaine rencontre. M. Lagacé demande à ce qu'il y ait des discussions à ce sujet et au besoin une présentation. M. Martin en prend note, mais répond que ce dossier va cheminer et que des plénières publiques vont avoir lieu avec les élus, et qu'une rencontre à ce sujet ne pourrait survenir avant le printemps.

M. Lagacé mentionne également que, dans le cas du golf de Cap-Rouge, il ne s'agit pas simplement d'un changement de zonage mais également d'une modification au niveau du schéma d'aménagement. Donc, le projet devrait être déposé à la fois au Conseil

d'arrondissement et au Conseil de ville. M. Martin n'est pas certain de cette information. Des vérifications sont à faire.

Pour sa part, en matière de sécurité routière, M. Serge Rousseau souhaite que la Ville mette davantage d'effectifs pour faire respecter les nouvelles limites de vitesse ainsi que les traverses piétonnières. M. Martin répond que même en présence de policiers, les citoyens continuent de rouler trop vite. Pour le moment, on s'en tient à la campagne de sensibilisation et on verra si d'autres moyens peuvent être envisagés pour faire respecter les limites de vitesse. Le dossier de la sécurité routière est en tête de liste pour les vingt-deux conseillers. La stratégie de sensibilisation est bien faite, il s'agit de voir si elle donnera des résultats. Sinon, il faudra envisager d'autres moyens.

Concernant le tramway, M. Serge Rousseau espère que les fils nécessaires pour l'électrification du tramway soient enfouis plutôt que visibles sur tout le tracé. M. Martin répond que 3,3 Milliards \$ est la limite budgétaire à ne pas dépasser, donc il lui est difficile de répondre tout en étant conscient que beaucoup d'améliorations pourraient être apportées si des budgets supplémentaires étaient accordés.

Mme Priscilla Lafond fait un suivi sur le dossier du 1230 sur la rue Charles-Albanel (demande d'opinion qui a eu lieu cet automne sur l'ajout de l'usage du gym dans l'ancien CANAC). Un arrêt est mis sur le projet de modification de la demande d'urbanisme, puisque le projet n'a plus lieu. Il n'y a pas besoin de changement au zonage pour le projet de Réno Jouets; cet usage est déjà autorisé dans le zonage actuel. M. Martin précise que le projet de gym était sur le point d'être présenté au Conseil de ville, mais que le propriétaire s'est désisté. Mme Nathalie Gagné s'étonne qu'après tout le travail effectué par le Conseil de quartier dans ce dossier, elle prenne connaissance du nouveau projet dans le journal. Elle se questionne sur le sérieux du projet et se demande s'il ne devrait pas y avoir un tri des dossiers que prend en charge le Conseil de quartier. M. Martin répond que la décision vient du propriétaire et non pas de la Ville.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

Un citoyen demande à M. Louis Martin des précisions concernant la piscine municipale à Cap-Rouge qui devrait être réalisée en 2026. M. Martin fait un rapide survol du dossier. L'année dernière, les fonctionnaires ont conçu un plan aquatique comprenant plusieurs projets (rénovation, construction, aménagement, etc.) parmi lesquels figure le projet de piscine à Cap-Rouge qui n'en a pas actuellement. Le projet ne figure toutefois pas à la planification 2021-2025, mais bien dans le budget 2022-2026. M. Serge Rousseau précise qu'une initiative d'un groupe de citoyens pour l'aménagement d'une piscine municipale à Cap-Rouge a été mise de l'avant en 2019-2020 et qu'une résolution avait été adoptée en ce sens au Conseil de quartier. Cette résolution a contribué à l'avancement du projet.

Mme Nathalie Gagné intervient comme citoyenne sur trois points :

1. La sécurité sur la route Jean-Gauvin. Au coin de Robert-L.-Séguin, un arrêt d'autobus (94) a été ajouté sur le trajet sud et débarque les gens dans un banc de neige puisqu'il n'y a pas d'espace aménagé ni de trottoir, mal éclairé, pas de stop. Elle a été témoin d'un citoyen qui a failli se faire frapper à cette intersection. En matière de sécurité routière, des demandes ont été acheminées au 311, mais rien n'a été fait pour corriger les situations problématiques. D'autres situations demeurent dangereuses : soit le tronçon en face du IGA et devant le Shell où il y a un arrêt d'autobus (mais pas d'abribus) en direction sud. Mme Gagné mentionne que, puisqu'il s'agit de sécurité, ce point devrait être traité par la Ville et non pas par le RTC où les interventions citoyennes ne semblent pas être prises en compte. M. Martin répond que le RTC a fait une intervention très claire auprès de la Ville pour stipuler que toute demande concernant le transport en commun devrait leur être adressée. M. Martin va tenter de faire un suivi sur la problématique de sécurité sous l'angle, notamment, du manque d'éclairage. Mme Gagné rétorque que le RTC est un organisme de la Ville et qu'il est impératif qu'une solution soit mise de l'avant.
2. Le déneigement : elle déplore que les lumières clignotent et les grattes passent seulement deux jours plus tard alors que les voitures ont été remises sur la rue. Elle est d'avis que les citoyens habitant les petites rues sont défavorisés. Elle estime que la Ville devrait faire quelque chose en ce sens. M. Martin répond que, dans la nouvelle politique sur la vie hivernale, il y a un chapitre sur le clignotage des rues lorsqu'une opération de déneigement est prévue et qu'il y aura un découpage plus petit pour installer davantage de feux lumineux. L'achat de feux lumineux a d'ailleurs été approuvé dans le budget de la Ville.
3. La rue Rebecca : une demande avait été faite par une lettre adressée à Mme Marie-Josée Savard comprenant une quinzaine de points et aucun de ces points n'a été pris en considération. Elle demande à M. Martin de reconsidérer la lettre des citoyens de la rue Rebecca impactés par les travaux. La lettre sera réacheminée à M. Louis Martin.

M. Serge Rousseau revient sur le parc Robert-L.-Séguin. Le représentant de la Ville lui a répondu que le parc resterait tel quel. M. Rousseau estime que ce parc est en friche depuis trente ans sans aucune amélioration alors que d'autres parcs ont été aménagés. Il espère que la Ville changera sa réponse et interviendra positivement dans ce dossier. Mme Lafond répond que la réponse demeure négative même après de nombreuses tentatives de sa part pour faire avancer le dossier. M. Rousseau rappelle que la demande n'est pas de faire un nouveau parc, mais bien un sentier qui se rendrait jusqu'à la rivière. Ce sentier non seulement améliorerait l'état du parc, mais permettrait également d'éviter que les citoyens continuent d'y déposer des déchets. Mme Lafond est d'avis qu'il vaudrait la peine de poursuivre la démarche peut-être auprès d'autres intervenants. Il faudra voir si le Conseil de quartier prend en charge ce dossier pour le faire cheminer auprès des instances concernées (Conseil d'arrondissement et Conseil de ville). Ou, si plusieurs

citoyens sont prêts à appuyer une demande pour faire aménager le sentier du parc, pourrait faire avancer le dossier. Mme Nathalie Gagné précise qu'une telle démarche avait été entreprise pour les résidents de la rue Rebecca par le biais d'une lettre signée par les citoyens et que cela n'a rien donné.

6. Dossiers du Conseil de quartier

Boulevard de la Chaudière :

Il n'y a pas de nouveaux développements.

Livre d'or :

Mme Nathalie Gagné fait état d'un citoyen (violoncelliste) monsieur Julien Siino qui a gagné le prestigieux concours national Eckart-Grammaté. M. Louis Martin souligne que ce citoyen a déjà fait l'objet d'une mention honorable dans le passé pour un prix de la relève musicale. Il faut vérifier si cette personne peut faire l'objet d'une deuxième mention honorable. À rediscuter lors de la prochaine rencontre.

Sécurité :

Mme Marie-Ève Lacroix rappelle que le Conseil de quartier a participé en tant que partenaire au dépôt d'un projet du Conseil d'établissement de l'école l'Arbrisseau en matière de sécurité routière (port et ajustement du casque de vélo et dons de casques). Ce projet se traduirait par des activités de sensibilisation dans les classes (partenariat avec Accès transport viable) et l'installation de pancartes aux environs de l'école – skate parc et supports à vélo. La contribution du Conseil de quartier est de 500 \$ pour la conception de pancartes promotionnelles aux endroits stratégiques autour de l'école. Le projet global a été déposé à la Ville le 30 novembre 2021.

Table de concertation vélo :

M. Michel Lagacé informe qu'il n'y a pas de nouvelle rencontre prévue à court terme.

Environnement et protection de la nature :

Mme Nathalie Gagné revient sur la rencontre précédente où, comme en témoigne le point 5 du dernier procès-verbal, il a été fait état des déchets déposés dans plusieurs endroits sur les berges et dans des sentiers qui ne sont plus entretenus. Mme Gagné a rédigé une résolution qui sera complétée et déposée lors de la prochaine rencontre.

M. Rousseau demande s'il est possible d'installer dans les sentiers aménagés des distributeurs de sacs pour les excréments des chiens. M. Lagacé répond que de telles installations existent dans certains grands parcs, mais qu'il est d'avis que c'est davantage la responsabilité des propriétaires de chiens.

Golf de Cap Rouge :

Une question a été posée à ce sujet par un citoyen lors d'un précédent Conseil de ville. M. Louis Martin fait parvenir l'enregistrement de la réponse du maire aux administrateurs.

Marché public :

Mme Nathalie Gagné informe qu'elle a contacté la présidente du marché public, Mme Marie-Hélène Lachapelle, qui sera présente lors de la prochaine rencontre du Conseil de quartier. Elle informe qu'il n'y a pas eu de suivi de la part de la Ville et d'Immostar à la suite de la rencontre tenue à l'automne. On ignore la raison. Mme Gagné informe également qu'une somme de 1700 \$ a été ramassée par la vente du pain de la boulangerie Bonneau qui s'est prêtée gracieusement à cette initiative. Cette somme a été remise à parts égales aux scouts de Cap-Rouge et à la Maison des jeunes.

M. Serge Rousseau questionne en ce qui concerne le prêt d'une remorque par la Ville de Québec pour l'été prochain. Mme Gagné répond que des démarches seront entreprises en ce sens, il s'agit d'un dossier complexe. Il faudra voir quelles seront les options advenant un refus de la Ville à prêter une remorque encore cet été.

7. Fonctionnement

- Information et communication

Le président soulève quatre points :

1. Une citoyenne a communiqué avec lui pour savoir ce qu'il se passait sur Promenade-des-Sœurs en direction de Chaudière. M. Michel Lagacé lui a communiqué l'information transmise aux administrateurs par Michel Lagacé les 14 et 28 octobre 2021. Cette personne a également demandé si le CPE allait disparaître étant donné les travaux du Galiléo. Cette information relève du privé puisqu'il s'agit de deux entreprises privées.
2. L'information a été transmise au Fichier des entreprises concernant les nouveaux administrateurs et leurs titres, tout est en règle.
3. Les assemblées du Conseil de quartier sont à la limite du quorum. M. Serge Rousseau fait un appel à tous pour qu'une promotion soit faite auprès des citoyens pour une plus grande participation citoyenne. M. Philippe Moussette

suggère d'utiliser le facebook des résidents de Cap-Rouge pour faire la promotion afin d'aller chercher deux membres cooptés. Mme Lafond suggère également d'utiliser la liste des abonnés pour faire la promotion. Elle fournira un modèle avec l'entête du Conseil de quartier.

4. Une grille de résolutions est en préparation pour déterminer le statut de chacune d'elle. Une telle grille est prévue en avril.

Trésorerie :

M. Michel Lagacé indique qu'il y a actuellement un solde de 362,41\$. Il souhaite faire une proposition pour que 90 \$ soit versé à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

Les sommes prévues pour le budget du Conseil de quartier devraient être versées en janvier.

Résolution CQCR-21-CA-58

M. Michel Lagacé propose et Mme Nathalie Gagné seconde que soit versé 90 \$ à Mme Michelle Rompré pour la rédaction du procès-verbal.

8. Divers

- Les hivernales

Une décision a été prise à l'effet d'annuler les hivernales cette année en raison de la situation sanitaire.

9. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 20 h44.

Procès-verbal préparé par Mme Michelle Rompré et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Nathalie Gagné.

Nathalie Gagné, secrétaire

Serge Rousseau, président